

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BOSSEY Frédéric, BOUET Aline, CHAUVOIS Christian, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, LEMAUFFE Stéphanie, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PATUREL Hervé (arrivé en cours de séance), PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, SCHUTZ Jean-Louis, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : PATUREL Hervé (pouvoir à LELANDAIS Olivier) et PAILLEY Germain (pouvoir à LEMAUFFE Stéphanie).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par Monsieur SCHUTZ Jean-Louis de ne pas poursuivre son mandat de Maire-Adjoint.

PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CHARTE DU CONSEIL CITOYEN - N°2021-006

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert, Maire-adjoint en charge du Conseil Citoyen, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE donne lecture de la Charte, remise en amont à chaque conseiller municipal, et présente les principaux points à retenir.

Monsieur LEBORGNE indique que le rôle du Conseil Citoyen est consultatif. Il est composé de 14 membres en respectant la parité, ce qui correspond à deux membres pour 7 secteurs définis précédemment dans le cadre du recensement de la population.

Le principe du Conseil Citoyen fait l'objet de nombreux débats ; cinq membres du Conseil Municipal étant plutôt favorables à la mise en place d'une plateforme via une solution numérique qui serait un véritable outil collaboratif.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Citoyen faisait partie du programme de campagne et que la plateforme évoquée par les cinq membres du Conseil Municipal est payante et ne correspond pas à ce qui était annoncé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec 4 voix contre – TARDIF David, LEBLANC Pascal, PREVOT Anne-Laure et BOUET Aline, deux abstentions – BOSSEY Frédéric et DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, et 17 voix pour,

APPROUVE la mise en place du Conseil Citoyen,
APPROUVE la Charte du Conseil Citoyen ci-jointe,
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

RETROCESSION DE LA PARCELLE AD 359 LOTISSEMENT DE LA CHARRIERE - N°2021-007

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la rétrocession de la parcelle AD 359 du lotisseur Francelot vers la Commune afin de permettre de résoudre un problème de desserte d'une parcelle voisine. Le Lotisseur est entièrement d'accord sur cette rétrocession.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession à titre gracieux de la parcelle AD 359 par le lotisseur Francelot vers la Commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

VENTE DE LA PARCELLE AN N°73 - N°2021-007

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle située au fond du cimetière de Biéville est constamment envahie par les mauvaises herbes et les habitants en profitent pour y mettre des déchets de toute sorte.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente cette parcelle afin de remédier à ce problème et permettre éventuellement aux habitants voisins de cette parcelle de pouvoir en bénéficier. Une estimation a été demandée auprès des services des domaines, mais cette dernière est élevée et ne tient pas compte d'une servitude qui devra être mise en place, un regard d'eaux pluviales se trouvant au centre de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un accord de principe sur la vente de cette parcelle ;
SE PRONONCERA définitivement au vu d'un nouvel avis des services des domaines.

Arrivée de Monsieur PATUREL Hervé.

PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - N°2021-008

Monsieur le Maire demande à Monsieur SCHUTZ Jean-Louis et à Madame DIOUF Ghislaine de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame DIOUF expose le travail réalisé par les deux commissions réunies afin de proposer ce Programme Pluriannuel d'Investissement – PPI.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021 - 2026

1 Passage en LED de l'éclairage public

2021	104000
2022	53577
2023	44800

2 Extension du Pôle enfance et jeunesse 2022-2023

Dépense estimée à 400 000 €

3 Réalisation City park

2021	100000
------	--------

4 Aménagement du Centre Bourg 2021 - 2025

Fleurissement sur droit de tirage

Entrée de ville

Etc ...

5 Couverture de un ou deux courts de tennis 2023-2024

Dépense estimée à 150 000 € par court

6 Volet énergétique

Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics

Avec l'appui de l'ADEME

7 Remplacement des préfabriqués de l'école primaire

8 Aménagement de la Vallée du Dan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce Programme Pluriannuel d'Investissement,

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce programme dans la mesure où le financement peut être intégré au budget de la commune.

RELEVEMENT DES INDEMNITES DES ELUS - N°2021-009

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 janvier 2021 décidant une augmentation des indemnités des élus. Monsieur le Maire indique que la trésorerie souhaite que des précisions soient apportées sur cette décision et notamment sur la motivation de cette revalorisation.

Monsieur le Maire rappelle que les motivations de cette augmentation étaient liées à l'augmentation de la population et la surcharge de travail induite par cette hausse pour les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec deux abstentions – BOUET Aline et PREVOT Anne-Laure,

DECIDE d'augmenter les indemnités des élus conformément au tableau suivant :

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et des adjoints AU 1 ^{er} FEVRIER 2021										
	Maire			Adjoints			Maire 5 Adjoints 1 Conseiller délégué	Conseiller Municipal délégué		
Population totale	Taux (en% de l'ind. 1027)	Indemnité brute (en euros)	Indemnité nette	Taux (en% de l'ind. 1027)	Indemnité brute (en euros)	Indemnité nette	Enveloppe indemnitaire utilisée	Taux (en% de l'ind. 1027)	Indemnité brute (en euros)	Indemnité nette
3500 à 9999	43.1	1676.33	1327.65	16.65	647.59	560.16	5172.90	6.65	258.6451	223.73

CONFIRME la volonté d'augmenter les indemnités eu égard également au surcroît de travail lié à la gestion de la crise,
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne application de cette décision.

ADHESION A L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS - N°2021-010

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis sa création à l'Union Amicale des Maires du Calvados. Néanmoins la trésorerie demande une délibération afin de procéder au versement de la cotisation annuelle.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette adhésion qui permet aux élus de disposer de nombreuses informations réglementaires sur tous les sujets ayant trait à la gestion communale. Cela permet entre autre de bénéficier de réunions sur des sujets d'actualités, mais aussi de recevoir des informations directes de la part de l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer à l'Union Amicale des Maires du Calvados et à l'association des Maires de France,
D'INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE - N°2021-011

Monsieur le Maire rappelle la ligne directrice de gestion qui permet, sur certains critères, aux agents de bénéficier d'avancement de grade en lien avec leur ancienneté.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe afin de pouvoir faire bénéficier un agent d'un avancement de grade.

Dans le même temps, le poste occupé par l'agent doit être supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 ;

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES - N°2021-012

Monsieur LEBORGNE Hubert présente le bilan dressé par les services de la gendarmerie sur le territoire de la commune au titre de l'année 2020. Globalement l'année 2020 est marquée par une baisse significative des actes délictuels, très certainement en rapport avec la crise sanitaire.

Monsieur TARDIF David demande ce qu'il en est du projet de panneau lumineux ; la commission communication a sollicité plusieurs devis.

Monsieur TARDIF demande si des nouveaux jeux pour enfants sont prévus ; Monsieur le Maire lui rappelle le projet de Citypark qui devrait aboutir dès 2021 ; un projet d'aménagement de l'espace rue de Lymptone est à l'étude ; un petit terrain de football devrait être aménagé rue des 10 acres et de plus, l'espace de jeux à la Sapée devrait être « ré-ouvert » très prochainement.

Monsieur TARDIF signale la présence de nombreux déchets sur les chemins piétons ; Monsieur le Maire va le signaler aux services de Caen la mer en charge de la propreté urbaine.

Monsieur PATUREL Hervé demande si les œufs de pâques avaient été achetés ; Monsieur LEBORGNE répond par l'affirmative.

Madame PREVOT Anne-Laure signale qu'il manque une poubelle près des bornes de tri sélectif rue Côte de Nacre.

Madame PREVOT Anne-Laure demande s'il serait envisageable de prévoir des poubelles urbaines permettant le tri sélectif. Monsieur le Maire lui indique qu'une telle mise en place n'est pas garantie de succès et est très compliquée, la compétence revenant à la Communauté Urbaine.

Monsieur MOTTELAY Christian signale un regard dangereux dans le Clos Bosquin ; les services seront informés de ce problème.

Monsieur MOTTELAY Christian indique que le drapeau au cimetière paysager est à changer ; les services vont remédier à ce problème prochainement.

Monsieur MOTTELAY Christian demande ce qu'il en est de la chicane demandée dans le lotissement de la Charrière avant qu'un accident arrive ; Monsieur le Maire lui indique que cela ne pourra se faire qu'après la rétrocession des voiries et espaces communs dans ce lotissement.

Monsieur MOTTELAY Christian suggère de mettre des lignes continues sur les zones 30 ; Monsieur le Maire lui rappelle que la compétence sur les Routes Départementales revient au CD14 qui y est fermement opposé.

Madame OBLIN Elise signale le danger représenté par des véhicules se stationnant de façon récurrente Basse rue et empêchant la bonne circulation des engins agricoles mais aussi des bus. Monsieur le Maire indique que ce sont des problèmes malheureusement de civisme et qu'une réflexion est menée sur la circulation rue de la charrière.

Monsieur LELANDAIS Olivier trouve que le site des pierres « branlantes » mériterait un aménagement afin de rendre le site accessible. Madame DIOUF Ghislaine lui indique qu'une réflexion est en cours dans le cadre de l'appel à projet 2021.

Monsieur LEBLANC Pascal demande une vigilance quant aux codes couleurs des constructions dans le lotissement de la Delle du Clos ; Monsieur le Maire lui indique que les constructions sont toutes conformes au Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur LEBLANC Pascal indique que les habitants de son quartier confondent les pelouses avec des parkings.

Monsieur LEBLANC Pascal indique que les dévidoirs de sacs à déjections canines ont un défaut de fabrication lorsque que l'on retire un sac c'est le bloc entier qui descend.

Monsieur LEBLANC Pascal a apprécié le travail réalisé dans le cadre de la commission travaux avec Monsieur SCHUTZ Jean-Louis.

Madame DIOUF Ghislaine rappelle le changement des consignes de tri au 1^{er} avril.

Madame DIOUF Ghislaine indique que l'animation du Syvedac et la remise des sacs de compost se sont bien déroulées et les gens ont été très sympathiques.

Monsieur SCHUTZ Jean-Louis indique qu'il a vécu une expérience enrichissante en tant que Maire-Adjoint, et que sa décision est à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 27.